

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt,

Le mardi 23 juin 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Franck BERNARD, 7^{ème} Vice-Président du SIOM,

Délibération n° : DL 19/2020

Objet : Compte administratif
2019 – budget public

- M. ADRAS (titulaire – CPS)
- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BERNARD (titulaire – CPS)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. QUEANT (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. BARSANTI (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUÏ (titulaire – CPS) ; M. BOYER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; Mme DARMON (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; Mme FARGEOT (titulaire – CPS) ; M. LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MORCH (titulaire – CPS) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; - M. PANCIATICI (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M.ROS (titulaire-CPS) ; - M. SFERRAZZA (titulaire – CPS) ; M. VIGIER (titulaire – CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS).

DATE DE CONVOCATION

Le 05/06/2020

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **22**
VOTANTS : **22**

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame Patricia LECLERCQ est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL19/2020
Compte administratif 2019 – secteur public

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL14/2019 du 26 mars 2019 relative au vote du budget primitif, la délibération n° DL31/2019 du 25 juin 2019 relatif au vote de la décision modificative n°1,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par la Trésorière,

Vu la note de présentation,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 31 juillet 2020 (au lieu du 30 juin) sur l'exécution de la comptabilité administrative de l'exercice 2019 tenue par le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif « public » 2019 présenté en annexe,
- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser :
 - ✓ En dépenses : 988 582.78 €
 - ✓ En recettes : 0.00 €
 - ✓ Soit un solde déficitaire de 988 582.78 €
- **Arrête** les résultats du compte administratif 2019 tels que résumés ci-dessous :
 - Excédent de la section de fonctionnement : 14 182 357.45 €
 - Déficit de la section d'investissement : - 152 804.22 €
 - Solde des restes à réaliser : - 988 582.78 €
 - Soit un excédent global : 13 040 970.45 €

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le **26 JUIN 2020**
Affichée le : **26 JUIN 2020**

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL19_2020
Date de la décision:	2020-06-23 00:00:00+02
Objet:	Compte administratif 2019 - secteur public
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200623-DL19_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20200623-DL19_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1244
nom original: Annexe DL 19 CA 2019 Info Financières.pdf	application/pdf	873044
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20200623-DL19_2020-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	873044
nom original: CA M14.pdf	application/pdf	3725820
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20200623-DL19_2020-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	3725820
nom original: dl19.pdf	application/pdf	138786
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20200623-DL19_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	138786
nom original: Note présentation DL 19.pdf	application/pdf	430234
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20200623-DL19_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	430234

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2020 à 10h37min20s	Dépôt initial